



Assemblée publique de consultation

À TOUTES LES PERSONNES SUSCEPTIBLES D'ÊTRE INTÉRESSÉES PAR LE PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 598-2017 QUI VISE À MODIFIER LE RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT 527-2012 EN ABROGEANT L'ARTICLE 4.1.4.

Avis public est donné de ce qui suit :

Lors d'une séance du Conseil de la Municipalité de Sainte-Béatrix, tenue le 11 septembre 2017, le Conseil a adopté le projet de règlement numéro 598-2017. Ce projet de règlement vise à modifier le règlement DE LOTISSEMENT 527-2012 EN ABROGEANT L'ARTICLE 4.1.4 suivant :

4.1.4 Superficie de terrain à des fins d'accès à l'eau

Tout projet de lotissement réalisé autour d'un lac doit prévoir un ou des espaces d'une largeur minimale équivalente à trois pourcents (3 %) de la longueur du périmètre du lac compris dans le plan, donnant accès à l'eau pour assurer un minimum d'accessibilité publique au plan d'eau. Lorsqu'il est prévu plus d'un espace, le total des espaces doit respecter la largeur minimale exigée.

Une assemblée publique de consultation aura lieu à ce sujet le 23 novembre 2017, à 19h, à la salle du Conseil de de l'hôtel de ville au 861, rue de l'Église. Au cours de cette assemblée, le Maire, ou tout autre membre du Conseil désigné par ce dernier, expliquera la modification, ainsi que les conséquences de son adoption et entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer à ce sujet.

Veuillez également noter que le projet de règlement est disponible pour consultation au bureau de la Municipalité situé au 861, rue de l'Église du lundi au mercredi de 8h à 12h et de 13h à 16h30, le jeudi de 8h30 à 12h et de 13h à 18h et le vendredi de 8h à 12h.

Donné à Sainte-Béatrix, ce 6 novembre 2017.

Julie Simard

Directrice générale et Secrétaire-trésorière

Renseignements : (450) 883-2245

Certificat de publication

(Avis d'assemblée publique de consultation – Projet de règlement numéro 598-2017)

Je, soussignée, Julie Simard, directrice générale et Secrétaire-trésorière et résidente de la Municipalité de St-Ambroise de Kildare, certifie sous mon serment d'office que j'ai affiché au bureau de la Municipalité et publié dans un journal diffusé sur le territoire, l'avis ci-joint, le 6 novembre 2017.

En foi de quoi, je donne ce certificat à Sainte-Béatrix ce 6 novembre 2017.



Julie Simard

Directrice générale et Secrétaire-trésorière